



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**Légalisation** d'une dérogation mineure visant à permettre au 448, chemin des Trois-Castors de refaire le revêtement de toiture avec section de membrane élastomère alors que ce type de matériau ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés comme revêtement extérieur d'une toiture.

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que, le Conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> août 2016 à 20h00 en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure.
2. Que la dérogation mineure vise à permettre au 448, chemin des Trois-Castors de refaire le revêtement de toiture avec section de membrane élastomère alors que le règlement de zonage ne permet pas ce type de matériau comme revêtement extérieur de toiture.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 19 juillet 2016 et que ce dernier soumettra une recommandation au Conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 89-189 régissant les dérogations mineures.
4. Que dans le cas où le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au secrétaire-trésorier de la municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-  
Neiges, le 15 juillet 2016

Avis numéro : 2016-49

---

François Drouin, directeur général  
Et secrétaire-trésorier adjoint

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 14 juillet 2016, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 juillet 2016.

---

François Drouin, directeur général  
et secrétaire-trésorier adjoint